



ANNEXE 1 – INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

PRÉALABLES À LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET/OU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE DE L'EAU

- La conclusion d'un contrat d'abonnement au service de distribution de l'eau potable a pour objet la fourniture d'eau potable par la CCBC à l'abonné.
- Le service de distribution d'eau potable de la CCBC est assuré en régie sur les Communes de MONTMIRAIL (sauf le hameau de Maclaunay), Le GAULT-SOIGNY (sauf hameau de Soigny), et les hameaux de Boulante et la Chaussée à MECRINGES.
- L'abonné ayant souscrit un contrat d'abonnement auprès du service d'eau de la CCBC est soumis aux dispositions du règlement de service de distribution d'eau potable.
- Le service de l'eau est tenu de fournir de l'eau à tous les abonnés selon les modalités prévues au règlement de service de distribution d'eau potable, et d'informer les usagers sur les conditions de réalisation d'un branchement d'eau potable.
- Le service de l'eau est tenu d'assurer la continuité de la fourniture d'eau présentant les qualités imposées par la réglementation en vigueur, sauf lors de circonstances exceptionnelles dûment justifiées (force majeure, défaillance imprévue, travaux, incendie ...).
- La limite de la responsabilité du service de distribution d'eau potable s'arrête à l'aval du compteur.
- La relève des compteurs est réalisée une fois par an (entre mai et juin) par les agents du service.
La facturation est établie soit :
 - deux fois par an avec une facture estimative basée sur la consommation de la période précédente émise en janvier, et une facture de solde émise en juillet ;
 - mensuellement en ayant souscrit un contrat de prélèvement automatique. A défaut de données antérieures, une estimation de 30 m³ par personne sera prise en compte pour le calcul du prélèvement mensuel.

2. CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- La conclusion d'un contrat d'abonnement au service de l'assainissement collectif a pour objet la collecte et le traitement des eaux usées domestiques ou assimilées de l'abonné par la CCBC, dans les conditions de sécurité, hygiène, salubrité publique et protection de l'environnement conformes à la réglementation.
- Le service de l'assainissement collectif est assuré en régie sur les Communes de MONTMIRAIL, MECRINGES (Hameau de Hochecourt), RIEUX (Le Bourg, hameaux de Fontaine-Armée et Montrobert), VAUCHAMPS et JANVILLIERS.
- L'abonné ayant souscrit un contrat d'abonnement auprès du service de l'assainissement collectif de la CCBC est soumis aux dispositions du règlement de service de l'assainissement collectif.
- La facturation de l'assainissement collectif est effectuée dans les mêmes conditions que celle de la distribution d'eau potable.

3. DÉLAI D'EXÉCUTION DU SERVICE

Les services de distribution d'eau et d'assainissement collectif prennent effet dès la conclusion du contrat d'abonnement, sauf en cas de fermeture du branchement. Le délai de réouverture d'un branchement est de 2 jours ouvrés maximum.

4. PRIX DU SERVICE

| Période Du 01/01/2025 au 31/12/2025 | | | |
|--|-----------------|--|-----------------|
| Prix de l'eau potable | | Prix de l'assainissement collectif | |
| Consommation Eau (prix du m ³ € HT) | 1,9712 € | Assainissement (prix au m ³ € HT) | 2,6399 € |
| Redevance AESN - prélèvement sur la ressource en eau HT | 0,0915 € | Redevance AESN – Performance des réseaux d'assainissement HT | 0,0267 € |
| Redevance AESN – performance des réseaux d'eau HT | 0,0170 € | | |
| Redevance AESN – consommation eau potable | 0,4600 € | | |
| TVA 5,5% | 0,1397 € | TVA 10 % | 0,2667 € |
| Prix de l'eau consommé au m³ TTC | 2,6794 € | Prix de l'assainissement au m³ TTC | 2,9333 € |
| Abonnement annuel au service de l'eau HT | 74,52 € | Abonnement annuel au service de l'assainissement HT | 28,26 € |
| TVA 5,5% | 4,10 € | TVA 10 % | 2,82 € |
| Abonnement annuel au service de l'eau TTC | 78,62 € | Abonnement annuel au service de l'assainissement TTC | 31,08 € |
| Frais d'ouverture ou de fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné HT | | | 31,17 € |

Les prix applicables à la consommation d'eau, à l'assainissement collectif et aux abonnements aux services sont révisables tous les ans par application d'une formule de révision des prix mentionnée dans l'annexe tarifaire aux règlements.

Les taux des redevances sont fixés par l'A.E.S.N. (Agence de l'Eau Seine Normandie).

5. COORDONNÉES DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE (CCBC)

4 rue des Fosses – 51210 MONTMIRAIL

Ligne directe : 03.26.81.00.34

Mail : accueil@cc-briechampenoise.fr

Les contrats d'abonnement ainsi que les règlements de services, leurs annexes, et les tarifs, sont disponibles à la CCBC ou peuvent être téléchargés sur le site internet : www.cc-briechampenoise.fr rubrique « Vivre et Habiter »

6. DÉLAI ET MODALITÉS DE RETRACTATION

L'abonné a le droit de se rétracter d'un contrat de fourniture d'eau sans donner de motif dans un délai de 14 jours à compter de la date de signature du contrat d'abonnement. Pour exercer ce droit, l'abonné doit notifier au distributeur d'eau potable sa décision de rétractation du contrat d'abonnement, avant l'expiration du délai de rétractation, soit en remplissant le formulaire annexé, soit par courrier recommandé ou mail à l'adresse indiquée ci-dessous.

Si l'abonné a demandé le démarrage de la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, il devra verser au distributeur d'eau potable un montant correspondant au service fourni jusqu'à la date de la décision de rétractation. Ce montant est proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat.

7. RECOURS A LA MÉDIATION DE L'EAU

En cas de litige, et après avoir préalablement saisi par écrit le service de distribution de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif, l'abonné qui n'a pas obtenu de réponse satisfaisante, peut avoir recours gratuitement au Médiateur de l'eau, pour rechercher une solution à son litige. La Médiation de l'Eau est une voie amiable de règlement des litiges pour toute question relative à la facture d'eau, à la qualité de l'eau et à la qualité du service.

La médiation de l'eau peut être saisie soit :

- Par courrier : **Médiation de l'eau – BP 40463 – 75366 Paris Cedex 08**
- En ligne : <https://www.mediation-eau.fr/>

8) CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

La Communauté de communes de la Brie Champenoise est responsable du traitement des données recueillies à l'occasion de votre abonnement au service de l'eau et/ou de l'assainissement. Elle vous informe que ce traitement correspond à un contrat conformément au a) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à :

- L'ouverture et le suivi de votre dossier d'abonnement au service de l'eau avec ou sans assainissement ;
- La relève de votre compteur ;
- La facturation de l'eau et de l'assainissement (si vous êtes concerné) ;
- L'avis technique préalable et le contrôle de bon raccordement à l'eau et à l'assainissement collectif le cas échéant ;
- La participation forfaitaire à l'assainissement collectif le cas échéant.

Seuls les agents en charge de l'instruction, du suivi administratif, de la facturation et du contrôle de l'assainissement ont accès à ces données personnelles. Ils sont soumis au secret professionnel par la loi n° 83.634 de la fonction publique et par l'article 226-13 du code pénal.

En aucun cas ces données personnelles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès. Les données relatives à la facturation sont conservées 10 ans après leur datent d'émission, les rapports d'intervention sont archivés 30 ans après la durée de vie de l'ouvrage. L'ensemble de vos coordonnées sont en base active jusqu'au terme ou la résiliation de votre contrat puis détruites. Les avis techniques sont conservés 5 ans après la fin de la construction.

Vos droits :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant ;
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant ;
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à accueil@cc-briechampenoise.fr. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CCBC <https://www.cc-briechampenoise.fr> dans la rubrique information RGPD ;
- consulter le site de la CNIL <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de Communauté de commune de la Brie Champenoise via l'adresse mail suivante : rgpd@cdg51.fr